

La Cadière le 15/01/18

Objet : demande de changement d'affectation d'un bâtiment existant sur la commune de la Cadière

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons votre attention concernant notre propriété située au 36 chemin de la Cadière à Bandol D559 B (en face de la boulangerie Simone).

Nous souhaitons aujourd'hui à l'occasion de la révision du PLU, renouveler une demande faite en 2011 puis en avril et octobre 2016 concernant la parcelle n° 173 section B (surface 27 a 80 ca).

Nous avons appris en fin d'année 2017 en nous rendant aux services du cadastre de la commune que notre demande n'avait pas abouti.

Nous revenons sur cette demande pour vous apporter des précisions. Nous ne souhaitons absolument pas toucher à notre parcelle de vignes car nous sommes vignerons récoltants. Nous sollicitons votre bienveillance uniquement pour un changement d'affectation concernant le bâti existant (et voisin depuis déjà de longues années de nombreux commerces).

C'est la route départementale qui sépare ce hameau de la même commune. En face de notre propriété, il y a depuis longtemps des commerces qui ouvrent : boulangerie, fleuriste, coiffeur, espace de santé avec plusieurs spécialistes, camion de pizzas, tapissier et anciennement agence immobilière, primeur.

Du côté de notre maison, sur la parcelle juste devant, les vignes ont été arrachées pour y installer un immense parking au service des commerces. Des brise-vitesse ainsi que des accès au parking ont été mis en place par le Conseil Général ce qui démontre bien une volonté d'aménagement de la zone commerciale.

Avec votre autorisation, notre bâtiment pourrait ainsi devenir un local commercial.

La mairie avait évoqué pour justifier sa position, la possibilité de louer notre maison à un particulier. Mais, sérieusement, compte tenu de sa situation entre autoroute et route départementale, seule une location commerciale est envisageable. Pour une habitation les pollutions sont trop nombreuses : visuelle, sonore, environnementale...

Nous avons la possibilité d'utiliser par l'arrière l'accès existant, totalement sécurisé (chemin de l'argile au niveau des containers de recyclage).

Merci de nous informer des démarches à suivre afin de concrétiser notre projet.

Nous ne pouvons envisager d'investir dans notre bâti (plancher, toiture, électricité, plomberie...) sans cette garantie sur le changement d'affectation.

Grace à cette modification nous ferons alors des travaux de rénovation pour mettre aux normes ce vieux bâtiment auquel nous sommes attachés.

Nous sommes à votre disposition pour apporter tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions de l'attention portée à notre demande. Recevez nos sentiments les plus respectueux.

Céline Devictor et Jérôme Pascal

/// , ~





